



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

délais

Question écrite n° 67898

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les problèmes d'inscriptions universitaires et scolaires tardives dans les départements fortement urbanisés, comme ceux d'Ile-de-France. En effet, du fait de la spécificité sociale pour favoriser des populations concernées ainsi que de leur forte mobilité de logement et d'emploi, comme enfin du pourcentage important de parents d'élèves d'origine immigrée, il est très fréquent que ces jeunes connaissent des difficultés d'inscription dans les lycées concernés, notamment sur certaines filières. C'est le cas notamment dans le département de la Seine-Saint-Denis, où, malgré l'efficacité et l'écoute du recteur d'académie et de son inspecteur d'académie, de nombreux élèves connaissent des difficultés à chaque rentrée scolaire ou universitaire depuis une dizaine d'années. Il pourrait donc s'avérer intéressant de mobiliser le réseau des élus locaux et des services jeunesse des municipalités concernées pour préparer une bonne campagne d'inscription scolaire des lycéens ou futurs étudiants de ce département. Ainsi l'opération SOS Rentrée qu'il mène lui-même sur sa circonscription électorale est un exemple d'initiative intéressante et susceptible d'être promue et imitée dans d'autres régions fortement urbanisées et défavorisées. Les autorités académiques pourraient ainsi seconder ces initiatives locales pour en développer l'efficacité locale. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer sa position sur cette suggestion.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a réaffirmé son souci d'améliorer l'information et l'orientation des élèves. En effet, les élèves, notamment les plus démunis et les étudiants éprouvent d'importantes difficultés pour choisir les filières dans lesquelles ils vont s'engager. De ce choix dépend leur avenir professionnel, d'où la nécessité de prendre les mesures qui s'imposent en termes d'information sur les différentes filières existantes, que ce soit au lycée ou à l'université. Le Premier ministre a annoncé la mise en place d'un schéma national d'orientation et d'insertion professionnelle. Il est ainsi prévu d'ouvrir, au premier trimestre 2006, un portail internet à l'usage des élèves, des étudiants et de leurs familles, qui regroupera de façon claire et attractive, sous une même adresse, l'essentiel des informations pratiques actuellement dispersées sur nombre de sites internet. De plus, la mise en place dans chaque université d'un service qui soutienne les étudiants dans leur recherche de stage et d'insertion professionnelle est également programmée. Le Gouvernement travaille actuellement avec les partenaires sociaux à une « charte des stages ». Par ailleurs, concernant plus particulièrement la procédure d'inscription dans les universités d'Île-de-France, la procédure est automatisée, chaque élève devant faire ses vœux de fin mars à mi-avril. Les organismes nationaux placés auprès du ministère de l'éducation nationale chargés de l'orientation (ONISEP et DRONISEP au niveau régional) s'attachent tout particulièrement à aider les élèves dans cette démarche. À cet effet, ils ont édité une brochure intitulée « 1re inscription à l'université en Île-de-France », destinée à les familiariser à cette procédure assez complexe. Ce document « mode d'emploi » se trouve également sur le site www.onisep.fr /Paris. Les chefs d'établissement ainsi que leurs services d'orientation, destinataires de cette brochure, apportent également leur soutien aux élèves. C'est le rectorat de l'académie de Paris qui pilote cette procédure.

Toutes les innovations locales, qui viendront renforcer les mesures prises au niveau national, ne peuvent être qu'encouragées. Elles demandent néanmoins à être coordonnées au niveau académique par le recteur ou l'inspecteur d'académie.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67898

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 2005, page 6196

Réponse publiée le : 21 mars 2006, page 3091